



**Soutien exceptionnel aux dépenses de
premier équipement de la Bibliothèque
Nationale et Universitaire de Strasbourg**

Rapport n° CP/2014/371

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

L'ambitieuse opération de réhabilitation et de modernisation du bâtiment de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS) en cours depuis deux ans permettra sa réouverture au public à l'automne 2014. Dans la perspective de proposer un niveau de prestations à la hauteur de l'édifice, les collectivités locales sont sollicitées pour abonder le budget de premier équipement du projet 'BNU Nouvelle'.

Rappel du projet BNU Nouvelle

Créée en 1871, la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg, établie dans le Palais Rohan, intègre en 1895 le bâtiment de la Place de la République. En 2005 est lancé un vaste projet architectural construit autour de différents objectifs tels l'extension des linéaires, l'augmentation des documents en libre accès, la mise en valeur de documents patrimoniaux, la mise en sécurité du bâtiment et des collections, et l'adaptation aux nouvelles technologies.

Le périmètre de l'opération prévoit l'acquisition et l'aménagement du bâtiment des archives départementales (bâtiment « Cardosi »), ainsi que la restructuration complète et l'agrandissement du bâtiment de la Place de la République. L'aménagement des locaux du site Joffre (bureaux et collection) est également intégré dans le programme, mais cette partie des travaux ne relève pas de la participation des collectivités.

La réalisation de cette opération permettra ainsi de sécuriser les biens et les personnes, d'augmenter le nombre d'ouvrages en libre accès (de 35 000 à 150 000), d'améliorer et d'enrichir les services offerts par la bibliothèque et de mettre en valeur les fonds anciens.

Le bouclage financier de l'opération a trouvé inscription dans trois Contrats Triennaux successifs (de 2003 à 2011) ainsi qu'au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013. Ainsi, le montant prévisionnel de 61 M€ se partage entre l'Etat (40,5 M€) et les trois collectivités (Département du Bas-Rhin, Région Alsace, Communauté Urbaine de Strasbourg) à hauteur de 6,83 M€ chacune.

La livraison du bâtiment après plus de deux ans de restructuration et de modernisation est escomptée pour la rentrée 2014. La mise en place premier équipement sera réalisée à compter de cette date.

La phase de mise en place du premier équipement

Le budget de cette phase d'aménagement s'élève à 3,2 M€, comprenant des dépenses de mise en sécurité, de mobiliers pour les différents espaces (atelier de restauration, salle d'exposition, espace muséographie, cafétéria..), d'équipements de numérisation, de réseaux. L'ensemble de ces postes contribuera naturellement au rayonnement européen et international qu'entend conserver et amplifier l'établissement public à caractère national.

Concernant son financement, l'Etat a d'ores et déjà mobilisé et versé 2,45 M€ (1 M€ dans le cadre du CPER et 1,45 M€ hors contrat). Il a sollicité les collectivités locales pour réunir le différentiel de 750.000 €. Un accord de principe est intervenu sur la base d'un partage à parts égales, soit :

· Département du Bas-Rhin	250.000 €
· Région Alsace	250.000 €
· Communauté Urbaine de Strasbourg	250.000 €

En application des termes de ce consensus, il vous est proposé de confirmer le soutien de la collectivité départementale au financement du premier équipement de la BNUS à hauteur de 250.000 €. Une augmentation de l'Autorisation de Programme existante ainsi que la création d'une ligne budgétaire dédiée est en place depuis la Décision Modificative n°1. Cette décision se traduit par la mise en place de Crédits de paiement uniquement à compter de 2015.

Dans la perspective d'asseoir les soutiens des différents financeurs et permettre notamment de couvrir les derniers marchés passés en 2014, il est proposé la conclusion d'une convention de financement avec le porteur de projet.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- confirme le soutien départemental au titre du financement du premier équipement de la Nouvelle Bibliothèque Nationale Universitaire, en attribuant à la Bibliothèque Nationale Universitaire une subvention d'investissement de 250.000 €

- approuve le projet de convention de financement.

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention au nom du Département.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Guy-Dominique KENNEL